

# Puy-de-Dôme → Social

## FLASH

### ASSOCIATION ■ Association touristique des cheminots de Clermont-Ferrand

L'Association touristique des cheminots de Clermont-Ferrand invite ses adhérents à la soirée bugnes avec diaporama sur la plaine du Gange en Inde, le jeudi 17 mars, à 15 heures, à la salle Michel-Ricou à Clermont-Ferrand. Inscriptions avant le 15 mars auprès des responsables, tél.06.81.78.84.84 ou 06.79.41.28.18. ■

### CHASSE ■ Concours de «meute sur la voie du lièvre»

La société de chasse de Luzillat et la Fédération des associations de chasse au chien courant organisent le 13<sup>e</sup> concours de meute sur la voie du lièvre samedi 12 et dimanche 13 mars, à partir de 8 heures, sur le territoire de la commune. Repas à midi à la salle des fêtes et remise des prix à 17 h 30. ■

### ALLIANCE FRANÇAISE ■ Conférence avec Pierre Chuvin

Le jeudi 17 mars, à 18 h 30, au CRDP, 15, rue d'Amboise, à Clermont-Ferrand, Pierre Chuvin, professeur de langue et de littérature grecque à l'Université de Paris X Nanterre donnera une conférence, dans le cadre de la Semaine de la francophonie. Il parlera du thème suivant : « De Samarcande à Taschkent et Istanbul, les instituts français de recherche archéologiques à l'étranger : activité, rôle et rayonnement ». Entrée gratuite pour les adhérents, les scolaires et les chômeurs. Participation des non-adhérents : 5 euros. ■

### VIE RELIGIEUSE ■ Journée de rencontre ouverte à tous

Dimanche 13 mars, de 9 h 30 à 17 heures, une journée de rencontre, proposée par les Groupes de vie évangélique du Diocèse de Clermont, aura lieu au Centre Richelieu (13, rue Richelieu à Chamalières). « Jonas et la parole de Dieu » et « Parler de Dieu et parler à Dieu avec Jonas », tel sera le thème développé par le père Jean-Luc-Marie Foerster, dominicain. L'Eucharistie sera célébrée à 16 heures. Repas partagé, tiré du sac à 12 h 30. Participation aux frais : 5 euros à régler sur place. S'inscrire auprès des responsables de chaque famille spirituelle ou auprès de Thérèse Petit (tél.04.73.37.55.52 ou 06.33.86.53.86). ■

## BÂTIMENT ■ Trois salariés du centre de formation des apprentis licenciés ?

# Le personnel toujours mobilisé

Le personnel du centre de formation des apprentis de Clermont était en grève, hier. Il se mobilise depuis lundi contre le projet de licenciement de trois salariés.

Yves Le Faou

Grève lundi, grève hier. Et dans l'interval, tenue d'un comité d'entreprise ouvert aux salariés. Depuis le début de la semaine, le personnel du centre de formation des apprentis de Clermont est mobilisé. Trois salariés ont en effet reçu une convocation à un entretien préalable au licenciement. Tous trois ont été reçus, hier matin, dans les locaux du centre régional du bâtiment et des travaux publics. À l'extérieur, plusieurs dizaines de salariés (le CFA en compte 58) ont manifesté leur opposition à ces licenciements.

### Déficit annuel

Pour le personnel, la justification avancée pour ces licenciements n'est pas suffisante. Il ne nie pas l'existence d'un déficit structurel, de l'ordre de 200.000 euros par an, mais s'étonne que la baisse du nombre d'apprentis (et



**MOBILISATION.** Les manifestants rassemblés avenue Marx-Dormoy, à Clermont. PHOTO P. CHAREYRON

donc des ressources du CFA), liée à la conjoncture économique, n'ait « pas empêché la direction de recruter du personnel formateur, et de refuser de nombreux contrats d'apprentissage ». Présente au côté des grévistes, avec la CGT du bâtiment, l'union départementale Force Ouvrière est d'autant plus mobilisée que l'un des trois licenciés potentiel, cadre au CFA, est délégué

syndical, conseiller au tribunal des prud'hommes et responsable national FO pour le secteur des CFA du BTP. Quant au déficit, rapporté au budget total (environ 4 millions d'euros), il s'élève à 5 % : « On voit bien pire ailleurs », assure Frédéric Bochart, le responsable départemental de FO.

Ce n'est pas l'avis de Jean Di Pascal, secrétaire général de l'association

BTP formation 63, gestionnaire du CFA. « Faute d'obtenir des ressources supplémentaires, ce déficit cumulé, énorme, impose de réduire la masse salariale. Les postes concernés ont été choisis en fonction de critères légaux et de ratios nationaux ». Déniant toute « action antisyndicale », il souligne la nécessité d'« assurer la pérennité du CFA, en attendant la reprise économique ». ■